

**COMMUNE DE BAYONNE**  
**Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2021**  
**DELIBERATION N° DE-2021-281**

L'an deux mil vingt et un, le 9 décembre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h38.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

**Présents :**

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BISAUTA, M. ARCOUET, Mme LARRÉ M. SALANNE, M. PAULY, Mme VOISIN, M. DAUBISSE, M. ALLEMAN, M. SÉVILLA, Mme ZITTEL, Mme BENSOUSSAN, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI (jusqu'à 18h19 et à partir de 20h06), M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD (jusqu'à 19h40), Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

**Absents représentés par pouvoir :**

Mme LOUPIEN-SUARES à Mme CASTEL, Mme BRAU-BOIRIE à M. LACASSAGNE, Mme MOTHES à M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI à Mme DELOBEL (à partir de 18h19 et jusqu'à 20h06), M. ESTEBAN à M. ABADIE, Mme BROCARD à M. ETCHETO (à partir de 19h40)

**Absent(s) :**

M. ALLEMAN (jusqu'à 18h32 pour le vote des délibérations n° DE-2021-223 à 224)

**Secrétaire :**

M. BOUTONNET-LOUSTAU

---

*Entendu le rapport de M. ALQUIE,*

**OBJET : COOPERATION INTERCOMMUNALE, SEML ET AUTRES ORGANISMES**

– SO.CO.MIX - Rapport pour l'exercice 2020 du représentant de la Ville au conseil d'administration.

Par délibération du 21 juin 1961, la Ville de Bayonne a décidé de participer au capital de la SO.CO.MIX, société d'économie mixte locale gestionnaire de l'hôtel du Palais à Biarritz. Depuis la dernière modification du capital décidée lors de l'Assemblée générale du 25 octobre 2018, la participation de la Ville de Bayonne représente 0,57 % du capital social, correspondant à la détention de 1 325 actions d'une valeur nominale de 15 €.

En 2018, le Conseil d'administration de la SO.CO.MIX a autorisé la signature d'un bail emphytéotique avec la Ville de Biarritz sur l'ensemble des immeubles et des terrains de l'hôtel, afin de disposer de droits réels immobiliers pour réaliser un programme de modernisation de l'hôtel. Ce bail a été conclu pour une durée de 75 ans, moyennant une redevance annuelle de 920 K€. Par ailleurs, la SO.CO.MIX a signé, le 8 octobre 2018, un contrat de gestion avec le groupe Hyatt, qui exploite désormais l'hôtel du Palais.

Les travaux décidés par la SEM nécessitent que l'Hôtel du Palais soit fermé entre 6 et 9 mois pendant trois exercices consécutifs (2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021).

La crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 a très fortement impacté l'activité de l'Hôtel du Palais. Compte tenu des retards de réalisation des travaux qu'a engendré le premier confinement (entre mars et mai 2020), l'Hôtel est finalement resté fermé à la clientèle pendant toute la saison estivale et un nouveau calendrier de travaux a été défini, permettant de maintenir une exploitation de l'établissement partielle durant la saison estivale 2021. Par ailleurs, le personnel a été mis en chômage partiel et la société a obtenu un prêt garanti par l'Etat d'un montant de 5 M€.

#### Présentation synthétique du Compte de résultat

en milliers d'euros	2019	2020
Produits d'exploitation	11 980	1 414
Charges d'exploitation	16 350	11 285
Résultat d'exploitation	- 4 370	- 9 871
Résultat financier	- 1 110	- 1 747
Résultat exceptionnel	3 195	175
Impôts sur les bénéfices	- 30	- 29
Résultat net	- 2 256	- 11 414

Le capital social de la SO.CO.MIX est stabilisé à 3 509 K€ mais les capitaux propres ont connu une baisse de 11 506 K€ les faisant passer de 36 656 K€ à 25 150 K€.

S'agissant du financement du projet de modernisation, la SO.CO.MIX a souscrit un financement hypothécaire de 50 M€ auprès de quatre établissements bancaires. A titre de sûretés, la SO.CO.MIX a notamment consenti une hypothèque de 1er rang sur ses droits réels issus du bail emphytéotique ainsi qu'une inscription de nantissement sur le fonds de commerce qui lui appartient désormais. La société JC Decaux Holding a également consenti à la SO.CO.MIX une avance en compte courant d'une durée de neuf ans, de même que la Ville de Biarritz pour une durée de deux ans renouvelable une fois deux ans.

Au 31 décembre 2020, le montant de l'emprunt effectivement débloqué s'élève à 17,5 M€.

Présentation synthétique du Bilan comptable

ACTIF (en milliers d'euros)	2019	2020
Actif immobilisé	67 651	81 291
Actif circulant	15 911	11 993
dont créances d'exploitation	3 439	2 650
dont disponibilités et valeurs mobilières placement	11 886	8 787
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>83 562</b>	<b>93 284</b>
PASSIF (en milliers d'euros)		
Capitaux propres	36 656	25 150
Emprunts	35 341	50 014
Provisions		
Autres dettes	11 565	18 119
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>83 562</b>	<b>93 284</b>

En application de l'article L.1524-5 du code général des collectivités territoriales, il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur le présent rapport écrit, soumis par le représentant de la Ville au conseil d'administration de la SO.CO.MIX. Hôtel du Palais.

*Ont signé au registre les membres présents.*

**Adopté à l'unanimité**



Jean-René ETCHEGARAY  
Maire de Bayonne

Par délégation du Maire  
**David Tollis**  
Directeur général adjoint